

**Extrait**

<b>Date</b>	<b>Étape</b>	<b>Clause</b>
5 au 30 avril	Dépôt dans SharePoint des horaires des rencontres pour les exigences particulières	5-3.13 EL et annexe 5
23 avril	Confirmation par la direction de l'affectation de chaque enseignant	5-3.21 B) EL
27 avril	Envoi d'un courriel aux enseignants traitant des formulaires requis <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Désistement de poste</li> <li>▶ Demande de sursoir à son droit de parole (facultatif)</li> <li>▶ Demande de retour à l'école d'origine</li> <li>▶ Demande de retour au champ ou à la discipline d'origine</li> <li>▶ Formulaire de « mise en surplus » (dans le cas de transfert de clientèle seulement)</li> <li>▶ Formulaire de mutation volontaire pour les enseignants en changement de champ ou discipline</li> </ul>	
30 avril	Date limite pour les demandes de congé	5-15.01 EL
1 <sup>er</sup> mai	Date limite pour remplir le formulaire de désistement de poste, le formulaire de demande de sursoir à son droit de parole (facultatif), le formulaire de « mise en surplus » ainsi que ses exigences particulières.	
4 mai - am	Dépôt dans SharePoint des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Liste des postes disponibles dans chacune des écoles</li> <li>▶ Liste des enseignants en excédent par champ et discipline versés au bassin de supplantation</li> <li>▶ Liste des enseignants susceptibles d'être supplantés</li> </ul> Envoi aux enseignants concernés (par courriel) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lettre pour les enseignants qui sont en surplus d'affectation ou en désistement</li> <li>▶ Lettre aux enseignants susceptibles d'être supplantés</li> </ul>	
6 mai – 17 h	Assemblée d'affectation, mutation obligatoire, supplantation, désistement	5-3.17, 6.0 EL
19 mai	Date limite pour remplir les formulaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Demande de retour à l'école d'origine</li> <li>▶ Demande de retour au champ d'origine</li> <li>▶ Demande de mutation volontaire en changement de champ</li> </ul>	5-3.17, 13.0 EL
Le ou vers le 21 mai	Avis par huissier aux enseignants non rengagés et mis en disponibilité	5-8.04 EL 5-3.18 C) EN
27 mai – 17 h	Assemblée de mutation volontaire dans le même champ ou discipline	5-3.17, 10.0 a) EL
Avant le 1 <sup>er</sup> juin	Réponses du CSSDA aux demandes de congés par courriel	
10 juin – 17 h	Assemblée de mutation volontaire en changement de champ et de discipline	5-3.17, 10.0 b) EL
Jusqu'au 27 août	Période de retour à l'école d'origine, au champ ou à la discipline d'origine	5-3.17, 13.0 EL